17e ANNEE N° 857 PARAIT LE SAMEDI 10 Août 1901

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LE REFERENDUM
des Retraites Ouvrières

On se souvient que dans la séance du 2 juillet, la Chambre vota la proposition de MM. Lasies et de Gailhard-Bancel "invitant le gouvernement à soumettre *le projet de loi sur les retraites ouvrières* à l'avis des syndicats agricoles, ouvriers et patronaux. »

Un certain nombre de réponses sont déjà parvenues au Ministère du Commerce.

1e AVIS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Sur le rapport de M. Cheyssin, la société nationale d'agriculture a émis l'avis :

1° Que l'invalidité et la vieillesse indigente soient secourues par une organisation méthodique de l'assistance qui concilie les devoirs de l'humanité avec les garanties contre les abus ;

2° Que la retraite, pour ceux qui sont capables de prévoyance et d'effort personnel, soit obtenue par l'assurance libre, mettant en jeu les diverses manifestations de l'initiative privée, individuelle ou collective (mutualité avec le concours de l'Etat, caisses patronales et syndicales, caisse nationale de la vieillesse) ;

3° Que le projet de loi soit établi sur ces bases. — Nous n'avons pas à faire remarquer à nos lecteurs que le système adopté par la Société nationale d'agriculture est justement celui qu'a préconisé ici même M. de la Trémoïlle —

2° AVIS DES SYNDICATS OUVRIERS

Les réponses des syndicats ouvriers sont également nettement hostiles au projet du gouvernement.

C'est ainsi que les membres du comité-directeur de la confédération générale du travail, groupement qui réunit es plus plus importantes fédérations ouvrières, après avoir constaté que la retraite promise par l'Etat est, à versement égal, de beaucoup inférieure à la retraite garantie par les Compagnies d'assurances privées, ajoutent :

« C'est pourquoi nous venons vous demander si, sous uu aspect philanthropique, la loi projetée n'a pas pour but principal de procurer des recettes nouvelles à l'Etat et de lui permettre — sinon de combler — au moins d'atténuer un déficit auquel il lui est impossible de faire face avec les seules ressources des impôts normalement prélevés. »

Le Comité confédéral calcule les bénéfices réalisés par l'Etat et arrive à cette conclusion que sur dix millions de salariés et patrons payant une cotisation moyenne de 10 centimes par an, *l'Etat absorbera sans profit pour les travailleurs* 278 **millions.**

Tel, est, d'après lui, le plus clair résultat de la proposition du gouvernement.

Aussi le comité confédéral conseille-t-il aux syndicats de faire à M. Millerand une réponse qui ne laisse aucun doute sur leurs intentions :

« Nous sommes partisans, dit il, de l'assurance sociale ; nous voulons que le malade, l'infirme et le vieillard — à un âge qui ne soit pas une triste moquerie — aient le nécessaire. Mais ce à quoi nous ne voulons pas consentir, c'est à nous faire les approbateurs **d'une escroquerie colossale** en acceptant tout ou partie du projet soumis à notre référendum, dont le caractéristique est : « exiger de forts versements des salariés, gaspiller la moitié des capitaux draînés et ne distribuer aux ayants-droit que le moins possible. »

En terminant, le comité invite les travailleurs à lutter toujours pour leur idéal, « qui ne se restreint pas à la seule question des retraites ouvrières, mais qui englobe l'organisation sociale entière », et publie le texte de la réponse qui sera adressée par la confédération générale du travail — consultée comme toutes les unions de sydicats — au ministre du commerce.

Dans sa séance du 30 juillet 1901 après avoir examiné le projet de loi sur les retraites ouvrières, le conseil de la confédération générale du travail déclare :

1· Que le premier devoir d'un gouvernement démocratique est d'assurer l'existence des travailleurs des deux sexes âgés ou dans l'incapacité de travailler ;

2· Que le projet actuellement en discussion à la Chambre ne saurait, en aucune façon, donner satisfaction aux légistimes aspirations du prolétariat. en raison des charges considérables qu'il fait peser sur ce dernier ;

3· Repousser — étant donné l'insuffisance générale des salaires — tout projet basé sur les cotisations ouvrières ou patronales.

4· Repousser tout projet qui ne serait pas applicable aux étrangers résidant en France ;

5· Laisser aux législateurs le soin de trouver les ressources nécessaires pour instituer les retraites ouvrières et attendre le dépôt d'un autre projet de loi pour se prononcer à nouveau.

Le Lyon Républcain *passe pour un journal avancé. Mais à voir l'abîme où les politiciens sans vergogne ni scrupule, les politiciens dans le genre de Gustave-Adolphe Hubbard, entrainent la France, il ne peut s'empêcher de pousser un cri d'alarme.*

Nous souscrivons pleinement aux réflexions de notre comfrère et nous n'aurons que trop souvent l'occasion de les développer et de les commenter.

« La légalité c'est le droit du plus fort. Et contre la force pas de résistance. Pour être les plus forts, il s'agit d'être les plus nombreux et alors on fait la loi pour soi et contre les autres.

C'est sur cette pente mauvaise que la plupart de ceux qui dirigent le suffrage universel l'inclinent effrontément, *par surenchère électorale, pour le succès de leurs candidatures.* On dit à l'électeur : vote pour nous, nous supprimerons les impôts que tu payes et nous en établirons d'autres que tu ne payeras pas.

En morale publique et privée, en morale sociale et individuelle, cela n'a qu'un nom : *c'est la corruption.*

Je ne suis pas pessimiste à mon ordinaire et j'ai la certitude que les hommes, un à un, valent mieux que la réputation qu'ils se font mutuellement ; que d'ailleurs une génération a le droit de faire sur elle-même des expériences inconsidérées, quitte à la génération suivante de remettre les choses à leur place. Mais enfin la France n'est pas seule parmi les nations et elle est mieux que l'*animâ vili* sur laquelle les guérisseurs et les empiriques peuvent essayer impunément leurs panacées et leurs poisons.

Si nous étions une république d'Andorre, bien fermée dans ses montagnes, assez petite et assez pauvre pour ne faire envie à aucun voisin, si nous n'avions aucune autre Alsace-Lorraine à

"FEUILLETON DU SISTERON-JOURNAL"

6

LES SOCIALISTES
AU POUVOIR

V

Réorganisation Sociale

Les déclarations d'option seront reçues : à Paris, aux mairies d'arrondissements et aux ex-bureaux de police ; en province, aux mairies communales, aux préfectures et sous-préfectures, et également aux anciens bureaux de police, et il en sera donné récépissé aux déclarants.

Ceux-ci devront produire des certificats ou pièces quelconques attestant leur aptitude à exécuter. le genre de travail qu'ils sollicitent et sont tenus d'indiquer dans leur déclaration la profession exercée anterieurement par eux.

Aucune option pour la carrière ecclésiastique ne sera admise, l'application du revenu public au service des cultes étant interdite par le pacte fondamental. Toutefois, tout citoyen dispose du droit de faire acte sacerdotal, durant ses loisirs, aprés avoir accompli ses heures réglementaires de travail dans une profession reconnue par l'Etat.

La durée du travail quotidien est fixée provisoirement, jusqu'à nouvel ordre, à huit heures ainsi réparties : de neuf à onze heures du matin et de midi à six heures du soir. Ces dispositions générales seront modifiées par des réglements particuliers pour les professions qui comporteraient une autre distribution du temps.

Les femmes et les filles sont prévenues qu'à partir du jour de leur entrée dans les ateliers nationaux, qui sera ultérieurement fixé, elles seront libérées des soins de leur ménage en ce qui concerne l'élevage des enfants, le soin des vieillards et des malades la préparation des repas, le blanchissage du du linge et la confection des vêtements.

Les repas réglementaires, le premier à onze heures du matin, le second à six heures du soir, seront préparés par les cuisines des cantines publiques et devront être consommés sur place, sauf dispense régulièrement libellée.

Les enfants séront confiés aux asiles et établissements d'éducation nationaux, qui ont charge de pouvoir à leur élevage physique et intellectuel.

Les vieillards et les infirmes recevront l'hospitalité dans les hospices nationaux, et les malades devront être transportés dans les hopitaux.

Les vestiaires publics sont chargés de fournir des vêtements confectionnés, à prix tarifés, payables au comptant en bon snationaux. Le linge de corps et de lit devra être déposé aux lavoirs communaux ou de quartier, selon les localités, qui en effectueront gratuitement le blanchissage.

Pour la Délégation et par ordre :
Le Secretaire du Conseil,
Cartineau.

Cette proclamation a produit un effet trés curieux. En moins d'une heure elle a été connue de tout Paris, et, comme il faisait beau, les maisons se sont presque vidées dans les rues. Les habitants de chacune d'elles se groupaient, discutant leurs projets, puis se réunissaient au groupe voisin, et ainsi de suite, continuant leurs conversations, les gens se destinant à la même profession se séparant peu à peu des autres et formant des troupes de plus en plus nombreuses. Finalement celles-ci constituèrent des cortèges qui descendirent vers les boulevards en chantant et précédés de vieux ouvriers de même état portant les insignes de la corporation. Tous ces cortéges, sont allés défiler, avec des hourras, devant l'Hotel de-Ville.

Dans la soirée, sur le boulevard de la Chapelle, j'ai vu nombre de rassemblements de femmes et de jeunes filles qui semblaient très excitées En général, elles manifestaient leur allégresse d'être affranchies des soucis domestiques.

On m'a assuré que beaucoup de personnes se proposent de profiter de la réorganisation du travail pour renoncer à leur ancien métier et prendre une profession nouvelle. Ces gens-là se figurent probablement qu'ils ont la science infuse et qu'il va leur suffire d'exprimer une préférence pour qu'on s'empresse de déférer à leur caprice. En vérité, il connaissent mal l'esprit de précision et de méthode des grands citoyens qui composent notre gouvernement, et il se prépa-

© VILLE DE SISTERON

perdre, nous pourrions risquer les aventures, même des imprudences après tout réparables si elles avaient mal tourné. Voilà plus d'un long siècle écoulé où nous n'avons été guère occupés qu'à défaire le lendemain ce que nous avions fait la veille. Mais nous devons nous apercevoir que la carte à payer de ce beau travail de Pénélope est lourdement lourde et que nous ne sommes pas en passe de l'alléger pour la génération qui nous suit.

Je dis donc que nous ferons bien de nous défier des légalités oppressives pour les intérêts et les libertés des minorités : ceci, d'une manière générale.

Et d'une manière particulière, signalons au grand public, qui est le suffrage universel, les entreprises d'ostracisme auxquelles des ambitieux impatients de domination prétendent l'associer.

C'est une iniquité de vouloir chasser de la République des républicains qui combattirent pour sa défense, lorsqu'elle était vraiment en danger.

Et j'ajoute que le foyer de ces rivalités méchantes, de ces ambitions intempérantes, de ces haines odieuses, ce sont les Chambres. C'est dans les Chambres que ces appétits fermentent, que s'exaltent ces passions. Essayons d'obtenir des députés, de tous les députés qu'ils soient un peu moins brouillons et un peu plus tolérants entre républicans aînés et cadets : c'est le plus grand service que nous aurions rendu à la République.

L. S.

LES DESSOUS D'UNE GRÈVE

Ils allaient bien, certains meneurs de la grève des docks de Marseille ! S'ils ont à demi ruiné notre grand port de la Méditerranée, on ne pourra pas dire qu'ils n'ont pas su, eux, conduire leurs affaires personnelles.

Il est vraiment fâcheux que la justice ait eu l'idée de jeter dans ces affaires un coup indiscret.

Sans cette intrusion profondément regrettable de la magistrature, ces individus passeraient encore, aux yeux des ouvriers naïfs, toujours trompés, pour des purs entre les purs ; et les feuilles socialistes ministérielles qui les encourageaient naguère, continueraient à montrer comme des travailleurs d'élite, comme des soldats héroïques de l'armée révolutionnaire, comme des socialistes aussi actifs et intelligents que désintéressés et dévoués à leur frères de la classe ouvrière, ces personnages qui n'étaient purement et simplement que des escrocs.

Chaque jour l'instruction ouverte par le parquet fait connaître de nouveaux faits scandaleux et des charges des plus graves contre certains membres de la commission exécutive. On a découvert ainsi qu'un millier de livrets d'ouvriers avaient été grattés et falsifiés ; on a trouvé dans une perquistion les preuves d'un envoi de fonds considérable provenant de Gênes, ainsi que le brouillon d'une lettre adressée à un personnage de ce port rival de Marseille, lettre dans laquelle en demandant des subsides pour les grévistes, *on faisait ressortir l'avantage qu'aurait Gênes à la prolongation de la grève.*

Tous ces subsides, c'est aux meneurs qu'ils ont profité. Le président de la commission de la grève, un nommé Rey, dont il a souvent été question, a vendu à un restaurateur marseillais trois cents bons d'alimentation et a gardé le produit de cette vente pour ses besoins personnels.

Tous ces gens-là sont aujourd'hui sous les verrous, en attendant qu'ils comparaissent devant le tribunal.

Le procès sera instructif.

Il montrera comment certains politiciens socialistes de bas étage s'entendent à se créer des ressources en trompant et en exploitant les ouvriers, en même temps qu'ils ruinent non seulement quelques patrons, mais l'industrie de toute une région de la France au profit des étrangers.

Si la leçon pouvait être comprise par la classe ouvrière, ce résultat nous consolerait presque des maux que la grève de Marseille à créés.

E. V.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

—o—

Conseil Municipal. — Séance du 6 août 1901. *Présidence de M. Thélène, maire.* — Présents : MM. Thélène, Imbert, adjoint ; Martel, Brun, André, Estublier, Siard, Michel, Allibert, Louis, Rolland, Blanc, Conis, Bertrand, Chauvin, Colombon, Turcan, Canton, Neviére, Garcin, Louis Léon, élu secrétaire,

MM. Pallet et Martel, sont élus membres du bureau de bienfaisance au scrutin secret.

Le Conseil étudie plusieurs demandes de particuliers, décide de demander la création d'un 4e professeur à l'école supérieure. Dit que la Directrice de l'école supérieure sera logée en ville et son logement annexé à l'école supérieure.

Adopte un projet de construction d'école supérieure de jeunes filles s'élevant à 212000, somme couverte par une subvention de l'Etat et un emprunt gagé sur les ressources ordres de la commune. Approuve le projet de renouvellement du traité décennal constitutif du collège proposé par l'Etat avec les modifications suivantes 1° maintien de 2 professeurs de 3e ordre — (Proposition imbert).

Suppression de l'aumonier et affectation de son traitement à un professeur d'agriculture pratique (proposition Siard). Suppression des indemnités pour heures supplémentaires (proposition Bertrand).

Approuve à l'unanimité les comptes du maire et du receveur municipal se soldant par un excédent de recettes de 3.074 frs. 60, Tels qu'il sont presentés — Approuve le projet de budget supplémentaire tel qu'il est présenté par la municipalité, Renvoie diverses affaires à la commisson des travaux. « Amé- » lioration du pré de foire et à la » route de Noyers ; réparations à la rue » Notre Dame ; réparations des aires » de St-Jaume ».

M. Nevière demande la nomination d'un 2e garde champêtre. M. Colombon demande le rétablissement du commissaire de police.

M. Siard demande la parole et expose longuement un projet de rachat du droit du 60e sur le blé et de la banalité des fours. Sur sa proposition une commission est nommée pour s'occuper de la question.

M. Canton demande un bec électrique ancienne route de Ribiers.

Le Conseil décide d'entendre dans sa prochaine séance les explications de l'ingénieur de la compagnie d'éclairage électrique sur un projet de rachat anticipé de la concession d'éclairage.

Le séance est levée à minuit.

Ecole d'agriculture d'Oraison. — Les examens d'admission à l'école pratique d'agriculture et d'horticulture d'Oraison (Basses-Alpes auront lieu au siège de l'école le 1er octobre prochain.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 15 septembre prochain (dernier délai).

Pour tous renseignements s'adresser à M. Wolff, directeur de l'école.

ÉTAT-CIVIL
du 2 au 9 Aout 1001

NAISSANCES

Villaret Pérette-Rose. — Chambertin Arnaud-Antonin. — Javel Marcel-Louis Antoine. — Vial Arthur-Jean-Désiré.

MARIAGES

DÉCÈS

Néant

Le Congo Savon national,
Est pour nos sens fin régal.

Marché d'Aix
du 8 Aout 1901

Bœufs limousins	1 50	a	1 55
— Gris	1 40	à	1 45
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	1 35	à	1 40
Moutons du pays	» »»	à	» »»
— gras	» »»	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	» »»	à	» »»
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» 4»
— Mètis	» »»	à	» »»
— Moutons Africains	1 45	à	1 50
— réserve	1 55	à	1 60

P.-L.-M. — VACANCES de 1901 — *Train de plaisir de Lyon à Genève* —

ALLER : départ de Lyon, le 14 août à 11 h. 40 soir, arrivée à Genève le 15 août à 4 h. 56 matin.

RETOUR : départ de Genève le 15 août à 11 h. 35 soir ; arrivée à Lyon, le 16 – à 4 h. 56 matin.

Prix (aller et retour.) ; 2e classe, 15 fr 3e classe, 10 fr.

Pour plus amples renseignements voir les affiches et prospectus publiés par la compagnie.

VARIÉTÉS

Sucrage des Vendanges

La loi du 29 décembre 1900 sur le régime des boissons a apporté un changement radical aux anciennes dispositions relatives au sucrage des vendanges et des cidres ou des poirés avec bénéfice de taxe réduite. Elle a limité la faculté du sucrage aux seuls producteurs pour leur consommation familiale, et fixé la quantité du sucre qu'ils pouraient employer dans ces conditions à un maximum de 40 kilogrammes par membre de la famille et domestique attaché à la personne.

Pour répondre à ces nouvelles conditions, un décret en date du 20 juillet, publié au *Journal officiel* du 1er août a fixé les règles suivant lesquelles les producteurs pourront profiter des facultés du sucrage.

Ils devront quinze jours au moins avant les vendanges adresser une demande à la direction ou à la sousdirection des contributions indirectes, dans laquelle ils donneront la liste des personnes de la famille et des domestiques vivant en commun avec celle-ci, l'importance approximative de la récolte, les quantités de sucre demandées. Des modèles de déclaration seront, d'ailleurs, donnés par l'administration des contribution indirectes.

Par une disposition nouvelle, les récoltants d'une même commune peuvent se réunir pour formuler une demande collective, à l'appui de laquelle chaque producteur fournira les indications exigées pour les demandes individuelles.

Les demandes, soit individuelles, soit collectives, doivent être certifiées par les maies sur les énonciations qu'elles contiennent.

L'administration des contributions indirectes statue sur les demandes de dénaturation, fixe les quantités dont chaque producteur est admis à faire emploi avec la modération de taxe. et elle détermine les opérations qui auront lieu a domicile ou dans les dépôts de sucre autorisés sous son contrôle.

Dans leur esprit général. ces nouvelles dispositions diffèrent peu de celles qui étaient appliquées auparavant. La différence essentielle est dans la limitation des bénéficiaires de la faculté de sucrage, ordonnée par la loi.

Il parait probable que, aux vendanges prochaines, les quantités de sucre employées avec réduction de taxe seront peu importantes. Déjà, cette année, elles ont été seulement de 17.000 tonnes au lieu de 39.000 en 1899. Cette diminution n'est pas due seulement à l'importance d'une récolte exceptionnelle de vins, mais aussi à la défaveur jetée sur le sucrage dans un certain

---

rent certainement une déception.

Moi, mon fils François et sa promise Aline, nous resterons fidèles à notre métier actuel, auquel nous sommes attachés, et nous venons d'en faire la déclaration. Ma femme a demandé à être employée dans un asile d'enfants : elle veut ainsi être à même de continuer ses soins maternels à notre petite Marie, qui n'a que cinq ans et qui est délicate.

Cette chère fillettese trouvera bien de son transfert dans un établissement vaste et aéré, où sa mère occupera un emploi.

J'ai été bien étonné, tout à l'heure, de revoir des soldats, en passant devant la caserne du Chateau-d'Eau. Depuis bientôt un an, il n'en existait plus en France. Maisceux-ci ne ressemblent pas aux anciens à pantalons garance et à képis : pour uniforme ils portent une jaquette brune et un chapeau mou à plume rouge.

Je me suis informé et j'ai appris qu'à la suite de l'algarade des Caisses d'épargne, le gouvernement a jugé prudent, pour parer aux consèquences d'une conspiration et d'un coup de main imprévu de rétablir une milice permanente, forte de cinq mille hommes. J'estime que c'est là une précaution judicieuse.

Ce nouveaux corps de troupes s'appelle la *Garde sociale*.

VI

La question des caisses d'épargne devant la Convention.

C'est à la séance d'aujourd'hui que la grosse question des livrets de Caisse d'épargne devait être discutée à la Convention ; aussi François et moi nous hâtâmes-nous d'expédier notre déjeuner pour profiter de la carte de tribune que m'avait obtenue un de mes anciens amis devenu député. Mais, dés l'entrée de la rue Nationale, nous nous aperçumes que nous ne nous étions pas encore assez pressés: une foule épaisse coulait de toutes parts vers la place et le pont de la Concorde, que de loin, en sehaussant sur les pointes des bottines, on voyait déjà noirs de monde.

— Par ici, dis-je à mon fils, nous n'arriverons seulement pas jusqu'à l'obélisque.

Et nous décidâmes aussitôt d'obliquer à gauche pour gagner, par la rue Honoré, l'ex-pont Royal qui maintenant s'appelle, comme de juste le pont Social. De là, nous comptions, par la rue de Lille aborder le palais du Peuple à revers et tenter d'y pénétrer par quelque issue de service.

Notre plan réussit, mais au prix de beaucoup d'efforts, de temps et de patience. Aux approches du palais, nous eûmes grand peine à nous dégager des mains de la milice, qui refoulait la cohue et barrait les rues.

La séance était commencée quand nous parvînmes à nous faufiler dans notre tribune déjà pleine. Du premier coup d'œil jeté dans la salle, j'eus la sastisfaction de constater qu'elle ne contenait que des amis, champions éprouvés de notre parti, que je connaissais presque tous de vue et dont quelques-uns avaient été mes compagnons. La réorganisation sociale était une œuvre si complexe et si longue qu'on avait pas encore pu songer aux élections complémentaires pour remplacer des députés du parti bourgeois, qui avaient été tous invalidés.

— Je crois, murmurai-je à l'oreille de François, que nous pouvons être tranquilles, tous nos frères sont là...

Et je me tus aussitôt pour ne rien perdre de la lecture du rapporteur de la Commission des finances, dont la voix résonnait, claire, au milieu d'un silence absolu :

— « ... Le total des fonds disponibles actuellement dans les Caisses d'épargne nationales n'excède pas trente millions, et la somme des dépôts dépasse le chiffre de 8 milliards, entraînant un intérêt annuel d'environ 250 millions. Sur le chiffre global des dépôts, 7 milliards 770 millions ont été transformés en rente sur l'État. Or la loi nouvelle, conforme aux décisions de tous les congrés socialistes, a supprimé la dette d'État et prononcé l'annulation de tous les titres.

HIPPOLYTE VERLY.

(*A suivre*).

© VILLE DE SISTERON

nombre de régions viticoles. Des associations d' « anti sucreurs » s'y sont constituées, dont les membres s'engagent à ne pas employer de sucre, même pas pour préparer des boissons destinées exclusivement à leur consommation personnelle : le nombre de ces associations viticoles s'accroit journellement.

H. S.

Etude de Me Charles BONTOUX
AVOCAT-AVOUÉ
á SISTERON (Basses-Alpes).

VENTE

Par EXPROPRIATION

Il sera procédé le vendredi SIX septembre mil neuf-cent-un à deux heures après-midi à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au Palais de justice à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune des OMERGUES, canton de Noyers, arrondissement de Sisteron (B.-A.)

DESIGNATION

des IMMEUBLES A VENDRE

PREMIER LOT

Parcelle de terre dite la Pagaude en nature de labour et vague d'une contenance d'environ 2 hectares 27 ares 40 centiares, numéros 475 et 476 de la section B. confrontant du midi le ravin, du couchant le chemin.

Mise à prix : Dix francs
ci . . . . . 10 francs.

DEUXIEME LOT

Labour et vague appelé La Pièce, d'une contenance d'environ 82 ares 30 centiares, numéros 479 et 482 de la section B. confrontant du levant vallon, du couchant chemin de la Croix.

Mise á prix : Vingt francs.
ci . . . . . 20 francs.

TROISIEME LOT

Pré et jardin appelé la Guende, contenance d'environ 80 ares 46 centiares, numéros 488, 489, 490, 491p. 491p. de la section B. confrontant du nord Jullien François, du midi Jullien Victor.

Mise à prix : Cinquante francs.
ci . . . . . 50 francs.

QUATRIEME LOT

Vague et labour appelé les Graves d'une contenance d'environ 1 hectare 47 ares 6 centiares, numéros 497 et 498 de la section B confrontant du couchant vallon, du levant chemin.

Mise à prix : Cinquante francs.
ci . . . . . 50 francs.

CINQUIEME LOT

Vague au quartier de l'Hubac, d'une contenance d'environ 1 hectare 19 ares 90 centiares, numéro 525 de la section B. confrontant du midi le Communal, du nord Augustin Arnaud.

Mise à prix : Cinq francs.
ci . . . . . 5 francs.

SIXIEME LOT

Bruyère et labour appelé la Boulongue, d'une contenance d'environ 87 ares 40 centiares, numéros 211, 212, 213 de la section A, confrontant du levant Arnaud Augustin, du couchant Moine Jean-Baptiste.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 francs

SEPTIEME LOT

Vague appelé Sarer, d'une contenance d'environ 55 ares 75 centiares numéro 685 de la section B. confrontant au nord la commune, du levant le vallon.

Mise à prix : Cinq francs.
ci . . . . . 5 francs.

HUITIEME LOT

Labour appelé la Cure, d'une contenance d'environ 84 centiares, numéro 265 p. faisánt partie du dit numéro. confrontant du midi et levant chemin, du nord Lambert

Mise à prix : Un franc.
ci . . . . . 1 francs.

NEUVIEME LOT

Labour appelé les Eyssards d'une contenance d'environ 1 hectare 47 ares 9 centiares, numéro 511, 512, 513. 468, 469, 470 de la section B. confrontant du midi forêt communale du nord Joseph Arnaud.

Mise a prix : Vingt francs.
ci . . . . . 20 francs,

DIXIEME LOT

Labour appelé la Guende, d'une contenance d'environ 29 ares 81 centiares, numéros 500, 501, 503 de la section B. confrontant du couchant le chemin.

Mise à prix : Cinq francs.
ci . . . . . 5 francs.

ONZIEME LOT

Parcelle dite la Colle d'une contenance d'environ 46 ares 40 centiares, section D.

Mise à prix : Un franc.
ci . . . . . 1 franc.

Les immeubles dont la désignation précède seront vendus d'abord article par article puis réunis en un ou plusiours blocs sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête de la dame Léonide Alphonsine ANDRÉ, veuve en premières noces du sieur Joseph Jullien dit Carlin, de son vivant propriétaire aux OMERGUES, épouse en secondes noces du sieur Antoine BONNET, cordonnier, demeurant et domiciliés ensemble aux MÉES, dudit Antoine BONNET dûment assistée et autorisée, ayant pour avoué Me Charles BONTOUX.

Contre : 1° Jullien-François JULLIEN, tant en son nom personnel que comme tiers détenteur en sa qualité d'héritier de Desiré Jullien et de François Jullien, l'un et l'autre décédés de leur vivant, propriétaires aux OMERGUES ; 2° LAMBERT Joseph-François, boulanger ; 3° Joseph JULLIEN dit Narba, cultivateurs demeurant et domiciliés tous aux OMERGUES.

Suivant procés-verbal de Plauche huissier à Noyers, en date du vingt-huit mai mil neuf-cent-un, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le huit Juin mil neuf cent-un, vol. 43, Nos 45 et 46.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles pour raison d'hypothèque légale, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclusion.

Sisteron, le 7 Août 1901.

C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron le huit Août mil neuf-cent un, Folio 70 Case 17 reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIMEL.

500,000 frs. à GAGNER

Nous ne croyons pas sans intérêt d'informer nos lecteurs qu'une importante Société a décidé de distraire de son budget de réclame une somme de 500,000 francs, destinée à constituer des prix de 20, 50, 100, 1000 frs. etc., en vue de récompenser ceux des consommateurs de son produit qui voudront bien lui prêter leur concours.

Ces nombreux prix sont detinés aux personnes qui apporteront leur collaboration à cette Société sous toutes les formes possibles, et qui lui feront connaître, avec les moyens de les réprimer, les fraudes de toute nature dont son produit est l'objet.

Des prix sont destinés aux meilleurs auteurs de pieces de vers, poésies de toutes sortes, morceaux de chant de musique, etc., vantant les mérites de ce produit.

Une Notice explicative donnant de plus amples détails sur la manière de concourir à un des prix ci-dessus, est adressée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre à la Société du St-RAPHAEL QUINQUINA, 18, Avenue Parmentier, à Paris.

BULLETIN FINANCIER

Les baissiers ont eu en mains hier et aujourd'hui assez de nouvelles tendancieuses, ne seraient-ce que les affaires de Constantinople. De plus, les vacances, selon le terme consacré, battent leur plein et la clientèle est absente. Rien d'étonnant à ce que les cours aient subi une nouvelle dépréciation.

Perpetuel 101.22 Amortissable 99.90, 3/12 101. 50.

La Société Générale est ferme ; elle fait annoncer quelle met à la disposition du public, jusqu'a nouvel avis, des obligations du chemin de fer de l'Ouest au prix de 453 fr. pour les 2/0 et 408 fr. pour les 2 1/2

Suez a molli encore à 3710. Les actions de nos Chemins se maintiennent ferme. Les tréangers sont indecis.

L'Italien en modeste reprise à 96.82. Mais l'Extérieure a reculé de nouveau, et sérieusement, pour revenir proche de 70.

Mines d'Or houleuses Sud-Afrika fermes.

LECTURE POUR TOUS

Au moment de partir en vacances, quel livre choisir, quelle revue emporter dont la lecture soit rendue facile et reposante par un texe attrayant, illustratton abondante et curieuse ? La très interessante publication populaier, LES LECTURES POUR TOUS. de la librairie Hachette et Cie, remplit à merveille ces diverses conditions.

On peut en juger d'ailleurs par le Sommaire no d'AOUT des LECTURES POUR TOUS qui vient de paraître : *S.M. Edouard VII, roi d'Angleterre ; Le salon des Refusés du Siècle ; Création yéantes des Cyclopes modernse Les plus récentes merveilles de la métallurgie ; Le chat de la mère Michel,* nouvelle, par CHARLES DEULIN ; *L'Ours et le Gouverneur*, fantaisies humoristique ; *Au cœur de la forêt mystérieuse, Musiciens errants et chanteurs de plein air ; Le Chateau du bois-Dormant* Roman par Guy Chante-Pleure ; *Les Dieux d'or*, (2 partie) roman par Joseph Divat.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. Départements 7 fr. Etranger, 9 fr. Le numero, 50 centimes.

Biére de Saint-Robert
Veuve Poulat et Viallet, GRENOBLE.

Specialité de bières brunes et blondes

Entrepositaire général à Sisteron :
FREDÉRIC LATIL

L'ART de GUÉRIR
par
LE DERMOTHÉRAPISME
Électro-Végétal

Tel est le titre de l'ouvrage qui vient d'être publié sur l'admirable découverte de l'Académie Dermothérapique.

L'étude de chaque groupe de maladies, appuyée de faits de guérison d'une rigoureuse exactitude, atteste la puissance curative du Dermothérapisme qui dispense de l'usage des drogues empoisonnées.

Cette importante brochure est envoyée gratuitement par le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 46, Rue de Clichy, à Paris, à toutes les personnes qui lui en font la demande ; elle est *indispensable à tous ceux qui souffrent et qui veulent guérir*, quelle que soit la nature de la maladie.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages.
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

60 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraîcheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.
ELIXIR SOUVERAIN contre les indigestions, la Dysenterie, la Cholérine ; dissipe les maux de cœur, de tête, d'estomac.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE.
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER d'ARMÉNIE Ponsot au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public. — Éviter les contrefaçons sans valeur antiseptique.
EN VENTE PARTOUT ET AU BUREAU DU JOURNAL
GROS : A. PONSOT, 26, r. St-Claude, Paris. *Echantons gratis.*

Le Gérant L. QUEYREL

Sisteron — Imprimerie TURIN.

ANÉMIE — EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL
Renseignements chez les SŒURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.
GUERET, Phie, 11, Passage Saulnier, Paris et tte Phie. — *Broch. franco.*

BELLE JARDINIÈRE
PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS
LA PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS
DU MONDE ENTIER
VÊTEMENTS
pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant
Envoi franco des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande.
Expéditions Franco à partir de 25 Francs.
SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

© VILLE DE SISTERON

MAISON FONDÉE EN 1860

Droguerie — Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES POUR LES ARTS ET L'INDUSTRIE

AUG. TURIN

Place de l'Horloge, **SISTERON** (Basses-Alpes)

SPÉCIALTÉ DE PEINTURES PRÉPARÉES

DÉPOT DU CRISTALOL

PEINTURES LYONNAISES

EMAILLANTES ET INALTÉRABLES

VERNIS ET PINCEAUX

VERNIS MARSEILLAIS pour les CARREAUX

RHUM, COGNAC, LIQUEURS

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

MASTIC POUR GREFFER A FROID

PEAUX DE CHAMOIS

THÉ DE CHINE — RACAHOUT -- CHOCOLATS

Huiles spéciales pour Machines à Coudre et Cycles

Parfumerie Hygiènique aux Fleurs des Alpes

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

GRANDENTREPOT de BLÉS

ENGRAIS CHIMIQUES ANIMALISÉS

de tout dosage (*garantis sur anaysle*

ANT. REYNIER

Rue Mercerie, SISTERON et GRANDE SAINTE-ANNE

Pour renseignements s'adresser à M. L. PEYROTHE, bijoutier, Rue Mercerie, Sisteron.

HOTEL D'EUROPE

MARSEILLE, Rue des Récollettes (près le Cours Belzunce)

M. FOURNIER, bas-alpin, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de faire remettre son Hôtel à neuf et que ses chambres confortables sont toujours à des prix très modérés.

LA MODE NATIONALE

Paraissant le samedi

TROIS PAGES DE GRAVURES EN COULEURS

est le seul journal de mode donnant GRATUITEMENT chaque semaine :

UN PATRON DÉCOUPÉ

grandeur naturelle

mensuellement :

UNE GRAVURE EN COULEURS

avec texte sur papier de luxe.

EN VENTE PARTOUT **10** cent. le numéro

A VENDRE

Une charette dite Camion

En état de neuf

S'adresser chez M. **Rulland**, marchand de vin, rue Mercerie, SISTERON.

A CÉDER D'OCCASION

DICTIONNAIRE TROUSSET

volumes en bon état, très jolie reliure

S'adresser au bureau du Journal

A Céder de suite

Bureau de Tabacs et Café Lombard

CAHIERS de **DESSIN**

Papier Ingre

ENCRES CARDOT

NOIRE ET DE COULEUR

REGISTRES

COPIES DE LETTRES

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

CARNETS

A SOUCHE

Timbres en Cahoutchouc

CIRE A CACHETER

Carnets d'Échéances

CARNETS DE POCHE

Demandez

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS

DAVIS

Adr. Commandes Mons ELIAS HOWE (FONDÉE EN 1863) 101, r. Quincampoix, Paris. L. ANDRÉ & Cie

---

FORTUNE ! FORTUNE !! PAR LE

Système Américain

le seul qui permette de réaliser en quelques jours, presque sans risque, avec un petit capital, de très gros bénéfices. On peut, avec 250 fr., gagner toutes les semaines de 500 à 1.500 fr. *Bénéfices payés tous les 10 jours.*

Demander *notice* à MM. BAHIER et Cie, banquiers, 9, Rue des Filles Saint-Thomas, 9, près la Bourse, PARIS.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON